

# Fiche signalétique 'Accella Tire Fill Systems'

## 1. Identification de la substance :

Nom du Produit : BIOSOLV GOLD

**Identification du fournisseur :**

Accella Tire Fill Systems

**Adresse :**

140 Sheldon Road  
Berea, OH, USA 44017

**No. de téléphone :**

1-(440)-260-9830

**Numéro de téléphone d'urgence :**

CHEMTREC 1-(800)-424-9300

Utilisation du produit : Liquide nettoyant

## 2. Identification des dangers :

### Classements du Système Global Harmonisé (SGH) :

Liquide inflammable	4	Point d'éclair $\geq 60^{\circ}\text{C}$ ( $140^{\circ}\text{F}$ ) et $\leq 93^{\circ}\text{C}$ ( $200^{\circ}\text{F}$ )
Corrosif aux yeux	1	Domage oculaire sévère : Domage irréversible après 21 jours d'exposition, Pointage de Draize : Opacité cornéenne $\geq 3$ , Iritis $> 1.5$
Toxicité aux organes en exposition simple	3	Effets transitoires sur un organe cible- Effets narcotiques- Irritation des voies respiratoires

### Dangers selon le SGH

H227	Liquide combustible
H318	Provoque une lésion oculaire sévère
H335	Peut causer une irritation respiratoire
H336	Peut causer des nausées ou des étourdissements

### Consignes de sécurité à suivre selon le SGH

P210	Garder éloigné de la chaleur/ des étincelles/ des flammes nues/ des surfaces chaudes – Défense de fumer
P235	Garder dans un endroit frais
P261	Éviter de respirer toute poussière/ fumée/ gaz/ brouillard/ vapeur/ aérosol
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
P280	Porter des gants de protection/ vêtements de protection/ protection pour les yeux/ protection pour le visage
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON en cas de surexposition.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
P304+P340	SI INHALÉ : Transporter la victime à l'air frais et la garder au repos dans une position confortable pour respirer
P305+P351+P338	DANS LES YEUX : Rincer continuellement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, si elles sont faciles à enlever – Continuer de rincer
P370+P378	En cas d'incendie : Évacuer la zone et voir la Section 5 pour les agents d'extinction
P405	Entreposer dans un endroit fermé à clé
P403+P233	Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant bien fermé
P403+P235	Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder dans un endroit frais
P501	Éliminer les contenants/ contenu selon les directives de la Section 13

**Mot-indicateur : Danger**



### 3. Composition / Données sur les composants :

Nom chimique	Numéro de CAS :	Concentration en pourcentage du poids
Lactate d'éthyle	97-64-3	30,00% - 40,00%

### 4. Mesures de premiers soins :

**Inhalation :** Déplacer à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène.

**Suite à un contact oculaire :** Rincer l'œil ouvert à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact, si elles sont faciles à enlever et continuer de rincer.

**Suite à un contact cutané :** Nettoyer la zone affectée avec du savon et beaucoup d'eau.

**Suite à une ingestion :** Consultez un médecin.

**Avis au Médecin :** Traiter selon les symptômes

### 5. Mesures en cas d'incendie :

Point d'éclair : 87°C (188°F)

LEL : Non disponible

UEL : Non disponible

**Agents d'extinction convenables :** Eau pulvérisée, CO<sub>2</sub>, Mousse, Poudre chimique

**Information sur la protection contre les explosions et les incendies :** Les contenants fermés peuvent se rompre s'ils sont exposés à une chaleur extrême.

**Produits dangereux de décomposition :** Oxydes de carbone

**Équipement de protection :** Les pompiers devraient porter des vêtements de protection et un appareil respiratoire autonome pressurisé.

### 6. Mesures en cas de déversement accidentel :

**Mesures de sécurité individuelles :** Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

**Mesures de protection environnementales :** Recouvrir et contenir le déversement avec un matériel absorbant. Ramasser selon la méthode d'élimination appropriée selon la réglementation locale, provinciale et fédérale.

## 7. Manutention et entreposage :

**Information sur la manutention sécuritaire :** Éviter tout contact cutané ou l'inhalation.

**Exigences d'entreposage :** Entreposer dans un endroit sec et bien ventilé. Garder les contenants bien fermés. Entreposer à une température variant entre 15,6 et 37,8°C (60°F-100°F).

## 8. Contrôle d'exposition / Protection individuelle :

Nom chimique / No. de CAS	Limites d'exposition OSHA	Limites d'exposition ACGIH	Autres limites d'exposition
Lactate d'éthyle 97-64-3	Non établi	Non établi	Non établi

**Contrôles techniques :** Aucune mesure particulière attendue.

**Mesures générales de protection et d'hygiène :** Les consignes usuelles de sécurité devraient être suivies lors de la manutention des produits chimiques.

**Équipement de protection individuelle :**

**Protection des voies respiratoires :** Aucune requise si le milieu de travail est bien ventilé.

**Protection des mains :** Gants de protection.

**Protection oculaire :** Lunettes de sécurité.

**Protection corporelle :** Vêtements de protection pour le travail. Laver séparément.

## 9. Propriétés physiques et chimiques :

<b>Taux d'évaporation :</b> Non disponible <b>Limites d'explosion :</b> Non disponible  <b>Température de décomposition :</b> Non disponible <b>Odeur :</b> Légère <b>Niveau critique d'odeur :</b> Non disponible <b>pH :</b> Non disponible  <b>Point de fusion :</b> Non disponible <b>Solubilité :</b> Non disponible <b>Point d'éclair :</b> 87°C (188°F)	<b>Inflammabilité :</b> Non disponible <b>Coefficient de partage (n-octanol/ eau) :</b> Non disponible <b>Apparence :</b> Liquide clair <b>Pression de vapeur :</b> Non disponible <b>Densité de vapeur :</b> Non Disponible <b>Gravité spécifique :</b> 1,01 <b>Point de congélation :</b> Non disponible <b>Plage d'ébullition :</b> 154°C (309°F)
--	---

## 10. Stabilité et réactivité :

**Matériaux chimiques incompatibles** : Éviter tout contact avec les isocyanates et les agents oxydants à forte concentration

**Polymérisation dangereuse** : Ne devrait pas se produire.

**Produits dangereux de décomposition** : Oxydes de carbone

## 11. Informations toxicologiques :

**Toxicité du mélange**

**Toxicité du composant**

**Liste des valeurs connues de toxicité**

**Toxicité aigüe** :

**Yeux** : Le liquide peut causer une irritation.

**Peau** : Risque d'irritation légère.

**Inhalation** : Le liquide peut causer une irritation.

**Ingestion** : Consultez un médecin.

**Effets chroniques** : Possibilité d'effets sur la reproduction

**Modes d'entrée** : Inhalation, ingestion, contact cutané et contact oculaire

**Organes cibles** : Système reproducteur, foie, reins

**Produits chimiques ayant des effets cancérogènes connus ou probables** :

<u>Numéro de CAS</u>	<u>Description</u>	<u>Poids %</u>	<u>Classement carcinogène</u>
----------------------	--------------------	----------------	-------------------------------

## 12. Informations écologiques :

**Information générale** : Selon l'expérience connue, aucun effet nocif n'est attendu, si les procédures d'élimination sont correctement suivies.

Liste connue de l'écotoxicité des composants individuels.

**Écotoxicité des composants**

## 13. Considérations relatives à l'élimination :

**Recommandation** : Observer les exigences au niveau local. Éliminer en suivant toutes les réglementations pertinentes aux niveaux local/ provincial/ fédéral.

## 14. Information sur le transport :

Non réglementé à moins d'être spécifié ci-dessous. Les contraintes de transport DOT ne s'appliquent que si le produit est expédié en vrac :

<u>Agence</u>	<u>Désignation officielle du transport</u>	<u>Numéro de l'ONU</u>	<u>Groupe d'emballage</u>	<u>Classe de risque</u>
DOT	Liquide combustible, N.O.S. (Contient du lactate d'éthyle)			
IMDG	Liquide combustible, N.O.S. (Contient du lactate d'éthyle)	1993	III	3
ICAO/IATA	Liquide combustible, N.O.S. (Contient du lactate d'éthyle)	1993	III	3

## 15. Information sur la réglementation :

**NORME SUR LA COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS À L'ÉGARD DES MATIÈRES DANGEREUSES DE L'OSHA** : Ce matériel est classé comme matière dangereuse, selon la directive 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA.

**Classement des risques selon la section 311/ 312 du SARA :** Risque aigu pour la santé, risque chronique pour la santé.

**Proposition 65 de la Californie**

**(Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986/ Loi américaine de 1986 sur la salubrité de l'eau potable et de l'application des mesures concernant la toxicité)**

Ce produit ne contient aucune substance reconnue par l'état de Californie qui peut provoquer le cancer, des anomalies congénitales ou des troubles de reproduction à des niveaux qui auraient besoin d'un avertissement en vertu de la loi à moins d'être identifié sur une des listes :

**Liste du 'Massachusetts Right To Know List' :**

Lactate d'éthyle 97-64-3 30 à 40 %

**Liste du 'New Jersey Right To Know List' :**

Lactate d'éthyle 97-64-3 30 à 40 %

**Liste du 'Pennsylvania Right To Know List' :**

Lactate d'éthyle 97-64-3 30 à 40 %

**Toutes les substances listées à l'inventaire TSCA, à moins d'être annoté :**

- Aucune

**16. Autre information :**

Fiche signalétique émise par la Section sur la sécurité des produits

Cette information, bien que précise au meilleur des connaissances de la compagnie Accella Tire Fill Systems, est fournie sans garantie expresse ou implicite. Les données de ces fiches ne s'appliquent qu'au matériel spécifiquement désigné dans le présent document. Accella Tire Fill Systems n'assume aucune responsabilité légale sur l'utilisation ou la confiance accordée à ces données. Il incombe à l'utilisateur de s'assurer que ses activités répondent à la réglementation locale, provinciale ou fédérale établie en vertu de la Loi.

Date de révision : 2016-02-04

Révision de l'examineur 1

Date de préparation : 2/4/2016